

## Le Méjean : un site naturel pris pour un parc urbain ?

Site naturel protégé du Conservatoire du Littoral, le Méjean est composé de différents espaces naturels : lagune, marais et prés salés situés au nord et en bordure de l'étang du Méjean, au sud de la commune de Lattes, dans l'Hérault. Ce lieu abrite une faune et une flore unique, typique des zones humides littorales, ainsi que des élevages de chevaux et taureaux camarguais. Très attractif, ce site attire un public majoritairement périurbain qu'il convient de sensibiliser aux enjeux du site.



*Circuit de découverte de la maison de la Nature de Lattes*

Le site du Méjean accueille en moyenne 100 000 visiteurs par an, la majorité à l'automne et au printemps. C'est un site périurbain qui se situe à vol d'oiseau à seulement une dizaine de kilomètres de la célèbre place de la Comédie de Montpellier. La fréquentation actuelle du site est par conséquent à 85% urbaine. L'attrait du public pour le Méjean réside dans le fait qu'il représente de vastes étendues naturelles à proximité immédiate des zones urbaines. En venant sur le site, le public urbain sort ainsi d'une zone citadine avec des règles strictes, et recherche espace et calme pour ses activités sportives. C'est ce public, le plus abondant, qui pose problème, tant il ignore qu'un espace fragile tel que le Méjean demande autant de règles et de discipline qu'en ville. Les « amoureux de la nature », déjà sensibilisés et instruits, ne représentent en effet qu'une petite minorité des visiteurs.

***Un jogger sur les chemins du site est sans conséquence ; mille coureurs deviennent problématiques !***

Le site est couramment utilisé comme parcours d'entraînement pour les joggers qui habitent dans les zones urbaines voisines. Néanmoins, cette situation périurbaine est considérée par Gérard Zapata, directeur de la *Maison de la Nature* de Lattes, comme une opportunité pour sensibiliser une population très hétérogène qui n'a à priori aucune affinité pour les questions de l'environnement. La gestion par la *Maison de la Nature* de cet espace naturel maintenant protégé peut faire office d'exemple. La Maison de la Nature a été créée en 1993, dans l'enceinte d'une ancienne bergerie. En effet, le site du Méjean, autrefois titulaire du label du roquefort était exploité pour la pâture des moutons. Gérard Zapata et son adjoint eurent en 1989 l'idée de créer une Maison de la Nature dans cette ancienne bergerie. Le site n'était alors fréquenté que par les chasseurs, les pêcheurs et les manadiers. Le projet fortement soutenu par la commune fut alors monté, et la Maison de la Nature inaugurée le 5 juin 1993.



*Maison de la Nature de Lattes*

La gestion de la fréquentation du site est un enjeu majeur qui a été entrepris depuis plus de 20 ans. Le premier plan de gestion voit le jour en 1985, date d'acquisition des terrains par le Conservatoire du Littoral, à la demande de la commune de Lattes. Le site était alors menacé de disparition suite à un projet d'urbanisation. Le plan de gestion est renouvelé en 2004 avec 3 objectifs majeurs : l'hydraulique (flux et qualité des eaux), la gestion de la roselière et la fréquentation du public.



L'objectif est de concilier l'aspect (fréquentation du site du Méjean par le public) et l'aspect écologique (préservation du site et des espèces animales qu'il héberge) explique Gérard Zapata. En plus de nuire à l'écologie de ces espaces, une fréquentation mal gérée pourrait en effet faire perdre son intérêt touristique au Méjean. Une telle conciliation ne pouvait être imposée aux visiteurs du site : « Tous les usagers de la lagune ont été rencontrés :

associations de joggers, sociétés de chasse, manadiers, pêcheurs, riverains, etc. Des réunions individuelles et de groupes ont été organisées pendant un an pour mettre en place des règles et afin que tout le monde fasse des concessions et des conciliations. Ceci a représenté un travail colossal » raconte Gérard Zapata.

A l'heure actuelle, la mise en place de réserves de chasse, ou d'horaires de fréquentation pour les différents usagers limite les afflux et permet d'éviter les litiges et les accidents. Ces concessions sont donc primordiales pour la préservation du site, car toute activité présente ses dérives, et les excès doivent absolument être évités. « Poser des interdictions peut braquer les usagers, mais si on parvient à éveiller la curiosité de ces derniers sur les particularités du site, ils comprennent l'intérêt de la réglementation » poursuit Gérard Zapata.

### ***La clef d'une préservation durable réside dans la sensibilisation et l'éducation de la population***

« L'animation en milieu scolaire est très efficace pour faire changer les mœurs. Nous recevons un peu plus de 2000 scolaires chaque année. Les futures générations seront vraisemblablement plus familiarisées avec l'environnement. Nous avons donc entrepris un travail de très longue haleine mais nous commençons à en récolter les fruits » rappelle Gérard Zapata. En effet, les comportements changent peu à peu en faveur du site depuis la création de la Maison de la Nature. En s'adressant aux enfants, les informations circulent très vite dans leur entourage proche. Les sentiers pédagogiques mis en place ainsi que les balades naturalistes organisées permettent aussi aux visiteurs de comprendre l'équilibre du Méjean. Les grands



coups médiatiques et les sujets d'actualité sur l'environnement sont aussi l'occasion de relancer le débat sur l'utilité des zones humides. La Maison de la Nature en ressent les répercussions positives : l'expansion des crues dans les lagunes est ainsi démontrée lors des inondations, et le réchauffement climatique est directement montré du doigt lorsque les habitués constatent que certains oiseaux ne fréquentent plus le site.

**Propos recueillis par Antoine RIFFARD, Master 2 BGAE (ACCES), Université de Montpellier II**

**Contact : Gérard Zapata, directeur de la Maison de la Nature de Lattes, [nature@ville-lattes.fr](mailto:nature@ville-lattes.fr)**

***Bibliographie :***

Plan de gestion du site du Méjean : [http://www.pole-lagunes.org/ftp/LettreLagunes/2009/LL\\_HS\\_mars2009/Plan\\_Operationnel\\_Mejean.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/LettreLagunes/2009/LL_HS_mars2009/Plan_Operationnel_Mejean.pdf)